

VILLE DE CAUDRY
-----**ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE**

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R. 123-7, R.123-11, R123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 fixant à 6 le nombre d'administrateurs élus et à 6 le nombre d'administrateurs nommés ;

Vu l'arrêté en date du 15 juin 2020 nommant les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;

Vu l'arrêté en date du 17 novembre 2020 procédant au remplacement de deux administrateurs démissionnaires ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2023 procédant au remplacement de deux administrateurs démissionnaires ;

Vu la démission de Madame Yasmina PANNECOUCKE, administratrice, en date du 22 janvier 2024 ;

Vu la candidature de Monsieur Denis COLLIN, reçue de l'association Avenir Jeunes, association dont était issu le membre démissionnaire ;

ARRÊTONS :**Article 1 :**

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- Madame Evelyne BALDACH, en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- Monsieur Denis COLLIN, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, représentant de l'association Avenir Jeunes ;
- Monsieur Jean DEBOURGIA, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, représentant de l'association Conseil Finances Familiales ;
- Monsieur Hubert DEJARDIN, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, représentant de l'association ADACI ;

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 059-21590398-20240321-ARR_210324-AU

- Madame Marie-Agnès JOCAILLE, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, représentante de l'Union Locale de la Croix Rouge ;
- Monsieur Bertrand HALLUIN, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune, représentant du Conseil des Aînés.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 :

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

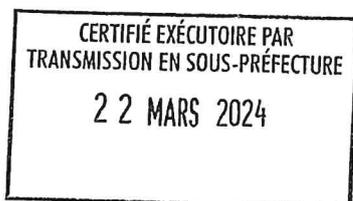
Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de CAUDRY est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CAMBRAI en application des dispositions de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée.

Fait à CAUDRY, le 21 Mars 2024



Le Maire,

Frédéric BRICOUT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ARR_210324
Objet :	Arrêté de Monsieur le Maire - membres du Conseil d'Administration du CCAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	059-215901398-20240321-ARR_210324-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20240321-ARR_210324-AU-1-1_0.xml	text/xml	895 o
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Arr__t__CCAS_210324.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20240321-ARR_210324-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	710.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2024 à 11h49min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2024 à 11h50min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2024 à 11h50min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mars 2024 à 11h50min11s	Reçu par le MI le 2024-03-22